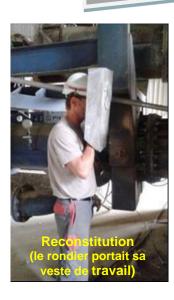
Securite CIMENTIÈRE CIMENTIÈRE Retour d'expérience

ACCIDENT





Fiche n°3 / novembre 2015

Description de l'accident

Un rondier a été victime de brûlures au premier degré au niveau de la nuque. Après un arrêt du four de deux heures, et avant redémarrage (la flamme n'était pas encore rallumée), la victime réalisait un contrôle visuel au niveau du hublot de la tuyère (nez du four, capot de chauffe), lorsqu'un coup de pression s'est produit. La victime a reçu des gaz chauds au niveau de la tête, malgré le port de ses protections individuelles et l'utilisation de l'écran métallique. Les gaz chauds sont venus "envelopper" et contourner la tête et l'écran portable, et brûler la victime par l'arrière. Elle a bénéficié de soins pour refroidir et soulager les brûlures superficielles.

Causes retenues

Le hublot de contrôle visuel de la tuyère four n'est pas équipé de vitre de protection.

Enseignements

Le hublot de tuyère doit être équipé d'un clapet mécanique et d'une vitre de protection idéalement teintée, montée de façon étanche.

En l'absence de vitre de protection, ou lors d'une opération de nettoyage de l'ensemble clapet/vitre du hublot, l'opérateur doit être équipé d'un équipement aluminisé complet (cagoule, manteau et gants anti feu).

